

Procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 10/07/2024 à 19h30

Date de la convocation : 05/07/2024

Date d'affichage : 05/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois de juillet le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 14 / 21

Votants : 18 / 21

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Garetti, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier.

Mesdames Grillot, Liabeuf, Miserolle.

Absents : Mesdames Juban, Mourvillier, Monterrat

Excusés : /

Procurations : de Madame Durand à Monsieur Barneron, de madame Lopes à Monsieur Grillot, de Madame Chaintreuil à Madame Liabeuf – de Madame Mondon à Monsieur Moulin.

Monsieur Vossier a été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Cure de Peyrins – Transfert de maîtrise d'ouvrage à Valence Romans Habitat.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Par référence à la rencontre du jour et des réserves émises, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 18, compte-tenu du manque d'éléments complémentaires, ce projet ne peut être soumis à délibération et sera proposé à l'avis d'un prochain conseil municipal.

Le maire est autorisé à signer tout document afférent à ce report de décision.

Délibération n°2

Objet : Entretien des bâtiments : Avenant n°2 au marché d'entretien des locaux.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après avoir pris attache auprès de la Préfecture, compte-tenu des éléments du dossier, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'avenant n°2 au marché d'entretien initial des locaux, portant la fin de contrat du marché ATALIAN au 31/12/2024.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°3

Objet : Restauration du rez-de-chaussée la Cure : Fonds de concours Valence Romans Agglo : approbation du plan de financement.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'affectation du fonds ainsi que le plan de financement associé. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : ALSH - Extrascolaire : Tarifs de la colonie et de la sortie en bivouac.
Rapporteur : Monsieur Grillot.

Sur avis de la Commission des finances, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) les tarifs mentionnés ci-dessous :

Tarifs de la colonie :

QUOTIENTS FAMILIAUX	PEYRINOIS ET RPI (En euros)	HORSPEYRINS (En euros)
INF À 399	160	180
DE 400 À 609	175	195
DE 610 À 899	195	215
DE 900 À 1149	215	235
DE 1150 À 1449	235	255
DE 1450 À 2150	250	270
SUP À 2150	265	285

Tarif unique de la 'Soirée Bivouac' pour la nuit du lundi 22/07 au mardi 23/07 : 20.00 euros.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Cure : Mise à disposition de locaux par bail emphytéotique à un bailleur social.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Par référence à la rencontre du 10/07/2024, à défaut d'éléments complémentaires, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 18, ce projet ne sera pas soumis à délibération. Il sera proposé à l'avis d'un prochain conseil municipal.

Le maire est autorisé à signer tout document afférent à ce report.

Délibération n°6

Objet : Personnel communal : Créations de postes

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 13 - Contre : 1 (Monsieur Garetti) - Abstention : 4 (Mesdames Grillot – Miserolle Messieurs Bouchon et Ronze)) approuve la création d'un poste de direction de l'école de musique à raison de 3h00 hebdomadaires en contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} septembre 2024. Le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Accord de principe pour l'instauration d'une gratification hebdomadaire aux stagiaires.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) le conseil municipal décide d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires sur la base de **50.00 euros hebdomadaires lorsque le stagiaire remplit les fonctions attendues par la commune et son établissement scolaire.**

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°8

Objet : Comité syndical de Territoire d'énergie Drôme-SDED - rapport d'activités pour l'année 2023.

Rapporteur : Monsieur Grillot ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Monsieur Vossier)) prend acte du rapport d'activités du SDED pour l'année 2023 et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°9

Objet : Valence Romans Agglo : Rapport de la Communauté d'Agglomération 2023.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) prend acte du rapport transmis par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et autorise le maire à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Décision du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Cantine scolaire : création d'une étagère.**
- **Gymnase et à l'Ecole Maternelle : Travaux de terrassement pour l'installation de la fibre.**
- **Dégradation sur Local Technique nécessitant le remplacement à l'identique d'un vitrage isolant sur menuiserie aluminium.**
- **Dégradation sur Gymnase nécessitant le remplacement à l'identique d'un vitrage isolant sur menuiserie Bois.**
- **Achat d'un panneau d'affichage des résultats (Scorer).**

Gymnase : **Monsieur Barneron** expose que le gymnase a été la cible de plusieurs effractions. On constate notamment une disparition d'extincteur. Deux autres ont été vidés.

Les nuits suivantes, le poste incendie, installé à l'intérieur du gymnase a été utilisé. L'eau a été répartie à l'intérieur du gymnase. La lance du poste incendie a été dégradée.

Également, il y a une tentative d'effraction sur la porte du local, la serrure est hors d'usage. Le système de protection de la porte d'entrée n'a plus de fixation, le pêne est alors sorti de son logement.

Il est proposé d'installer des systèmes anti-intrusion.

Stade de foot

Les vitres du panneau d'affichage ont été cassées. Alrick a prévu de les remplacer.

Information à destination des personnes âgées

Tentatives de fraudes, de cartes bancaires sur personnes âgées.

Vol de camion

Monsieur Grillot : les experts s'étaient accordés sur une valeur de 35 000 euros. Au final nous percevrons un dédommagement de 30 000 euros.

La demande de remboursement de la location du camion déposée auprès de l'assureur fait l'objet d'un suivi régulier.

Recensement de la population

Monsieur Barneron : le recensement se déroulera du 16/01/2025 au 15/02/2025.

La fréquence du recensement diffère selon la démographie des communes. Il a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants et tous les ans dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Il permet de déterminer la population officielle de la commune qui servira ensuite à déterminer les participations de l'Etat, notamment les montants des dotations.

La commune est découpée en 5 districts. Chaque agent recenseur ne peut avoir plus de 300 foyers sur un district.

Les agents recenseurs seront recrutés au cours du dernier trimestre.

Lionel sera nommé coordonnateur du recensement, ce qui représente environ une vingtaine de jours de travail à temps plein.

Le Maire,

Philippe BARNERON.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Barneron', written in a cursive style.